



**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11  
Présents: 09  
Votants: 10

Date de convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

L'An Deux mille vingt-trois et le dix novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle , MONCLA Dominique, CAZET Joëlle, CAZABAN Alexandre, BARRIERE Tom, AYSE Patrick, CAZET Michel ;

ABSENT : LEGRAND Stéphane et HOURQUET Anthony

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : LEGRAND Stéphane a donné pouvoir à PONTOIS Brigitte

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

### *Modification des statuts du SIVU du RPI*

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 septembre 2023, le Comité du Syndicat du SIVU du RPI propose de modifier le siège social du SIVU du RPI

Il précise que les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai valant accord sur le projet. Il appartiendra *in fine* au Préfet de prendre un arrêté pour approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat du RPI concernant le siège social du syndicat

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat du RPI

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET

